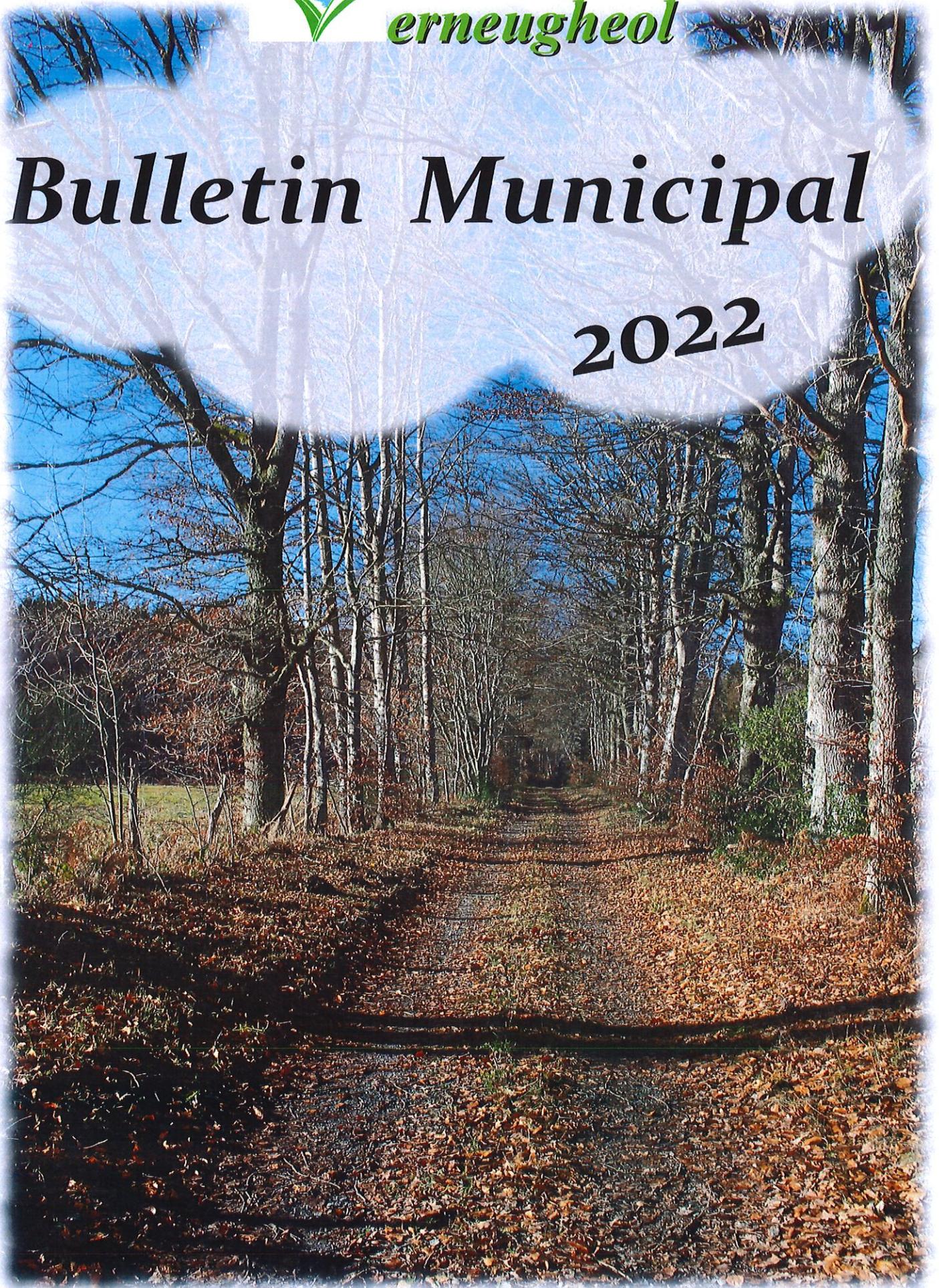




erneugheol

Bulletin Municipal

2022



LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, il est encore temps de présenter ses vœux.

Je vous souhaite donc, en mon nom personnel et au nom de toute la municipalité, une belle année et bien sûr une bonne santé.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie, la traditionnelle cérémonie des vœux que nous avons tant de plaisir à partager n'aura une nouvelle fois pas lieu cette année et croyez bien que je le regrette vivement.

Nous devons aussi différer la présentation et l'accueil des nouveaux habitants, mais en attendant, je leur souhaite la bienvenue.

J'entends et je comprends la déception des bénévoles qui ne peuvent pas faire vivre leurs associations et j'espère que 2022 sera l'année de la reprise de toutes les activités de loisirs et que nous pourrons nous retrouver et vivre de bons moments.

Je souhaite toutefois adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou confrontés à la maladie et au handicap.

Je veux remercier l'ensemble du personnel communal qui, depuis le début de cette pandémie, a su se montrer à la hauteur pour assurer la continuité du service.

Quoi de neuf dans la commune ?

Je dirai comme partout le covid, cette pandémie nous cause quand même beaucoup de soucis dans la vie de tous les jours, notamment au niveau de l'organisation de la vie scolaire.

Mais on se doit de continuer d'avancer pour faire vivre notre territoire, élaborer des projets, entretenir nos voiries, réseaux et bâtiments.

Parlons de l'école, est-elle menacée à plus ou moins brève échéance ? Peut-être mais pas sûr, force est de constater qu'on enregistre moins de naissances et tous les enfants ne sont pas scolarisés au RPI Herment-

Verneugheol. Toutefois, je tiens à remercier et féliciter Lise Tissandier, notre institutrice, pour son amabilité et son implication sans failles dans la vie de notre école.

Les projets du conseil municipal vous sont présentés dans ce bulletin. La seule chose que je veux souligner c'est qu'il est de plus en plus long d'obtenir des subventions. On présente des demandes qui sont jugées recevables, ensuite les mois passent et les réponses tardent à venir, ce qui rend très difficile la concrétisation de nos engagements.

Je vous remercie de votre compréhension et je vous renouvelle tous mes vœux, prenez soin de vous et de vos proches.

Soyons vigilants et plus que jamais respectons les gestes barrières et les mesures sanitaires.

Bien à vous

Bernard

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Bernard THOMAS

Adjoints :

Jean-Louis RICHIN
Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON

Conseillers municipaux :

Daniel BOUYON
Alexandra DE ROOIJ
Stéphanie DEVEDEUX
Jean-Paul JARLETON
Georges LECLERC
Laëtitia MANDON
Isabelle RICHARD

★ ★ ★ ★ ★

DÉLÉGUÉS COMMISSIONS

• Communauté de Communes SIOULET-CHAVANON :

Bernard THOMAS
Jean-Louis RICHIN

• S.I.E.G. du Puy-de-Dôme :

Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON

• S.M.A.D. des COMBRAILLES :

Bernard THOMAS
Jean-Louis RICHIN

• S.M.C.T.O.M. HAUTE-DORDOGNE :

Georges LECLERC
Isabelle RICHARD
Alexandra DE ROOIJ
Laëtitia MANDON

• Commission d'appels d'offres :

Président : Bernard THOMAS
Titulaires : Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON
Jean-Paul JARLETON

Suppléants : Jean-Louis RICHIN
Alexandra DE ROOIJ
Georges LECLERC
Isabelle RICHARD

• Correspondant Défense :

Jean-Baptiste LEGOUEIX

• Référent communal campagnols terrestres :

Jean-Baptiste LEGOUEIX

• Référents communaux Ambroisie :

Pascal BARRIER
Jean-Paul JARLETON

• Référents communaux Frelons asiatiques :

Alexandra DE ROOIJ
Jean-Paul JARLETON

• Commission communale des travaux :

Bernard THOMAS
Jean-Louis RICHIN
Jean-Baptiste LEGOUEIX
Isabelle MICHON

• Commission communale des forêts :

Bernard THOMAS
Isabelle RICHARD
Georges LECLERC
Jean-Baptiste LEGOUEIX

• Commission communale salle des fêtes :

Bernard THOMAS
Stéphanie DEVEDEUX
Isabelle MICHON
Isabelle RICHARD

• Commission communale Communication :

Bernard THOMAS
Isabelle RICHARD
Laëtitia MANDON
Jean-Paul JARLETON

• Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Bernard THOMAS

Titulaires :

Daniel BOUYON
André DÉTIANGE
Jean-Paul JARLETON
Alain BARRIER
Stéphanie DEVEDEUX
Sarah PERRIER

Suppléants :

Alexandra DE ROOIJ
Roger BOUCHON
Christian TOTON
Jean-Pierre DÉTIANGE
Colette BÉRAUD
Philippe LEFÈVRE

ASSOCIATIONS

Président du Club des Vergnes :
André DÉTIANGE

Présidente du Comité des fêtes :
Camille LEGOUEIX

Président du club ULM
« Les Ailes Verneugheoloises » :
Marc BOURRAND

Président du club d'astronomie
« Les Pleiades » :
Jean-Paul MICHON

Président de la société de chasse
La Fraternelle :
Christian MICHON

Présidente de l'association des Parents d'Élèves
Herment-Verneugheol :
Jennifer MICHEL

Présidente de l'association
« Les Écuries de Fayat » :
Sarah PERRIER

Présidente de l'Amicale de Verneugheol :
Stéphanie DEVEDEUX



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h



DÉCHETTERIE DE SAINT-GERMAIN-PRÈS-HERMENT

• Du 01/04 au 31/10 :
Lundi – Mercredi - Samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à
17h30

• Du 1/11 au 31/03 :
Lundi – Mercredi - Samedi
de 9h à 12h et de 13h à 17h

ÉTAT CIVIL 2021

Naissance :

Louna GIRAUD (*Cressensat*)

Décès (domicile commune) :

Ginette BRIONNET (*Coussat*)

Frédéric GIRAUDON (*Le Souchal*)

Anne-Marie LEDIEU (*La Lignière*)

Louis SOUCHAL (*Le Montely*)

Marie-Thérèse MESTAS (*Teissonnières*)

Décès (domicile hors commune) :

Daniel MICHON (*Teissonnières*)

Marcelle GIRAUDON (*Les Aymards*)

Eva SAUDADE (*Laveix*)

André AUGUSTE-BORD (*La Nérie*)

Hélène GANNET (*Fayat*)



INFORMATIQUE

La mairie met en libre-service un ordinateur
aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Notre site WEB dont l'adresse est :
<http://verneugheol63.e-monsite.com/>
vous permet de suivre les événements de
notre commune et d'obtenir de nombreux
renseignements, n'hésitez pas à le
consulter.

BIBLIOTHÈQUE DÉPÔT DE VERNEUGHEOL



Samedi de 14h à 15h

BUDGET EAU

Résultats de fonctionnement 2021

Dépenses	37 095.03 €
Recettes	37 627.66 €
Excédent antérieur	31 348.72 €
Résultat de clôture	31 881.35 €

Résultats d'investissement 2021

Dépenses	3 502.00 €
Recettes	11 224.04 €
Excédent antérieur	36 188.87 €
Résultat de clôture	43 910.91 €

★★★★★

Tarifs 2020/2021

- Vente de l'eau : **0.53 €/m3**
- Forfait compteur habitations et bâtiments divers : **56.40 €**
- Forfait compteur pour les pâtures : **28.20 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultats de fonctionnement 2021

Dépenses	13 222.96 €
Recettes	15 232.20 €
Excédent/Déficit antérieur	1 777.40 €
Résultat de clôture	3 786.64 €

Résultats d'investissement 2021

Dépenses	8 867.39 €
Recettes	13 139.82 €
Excédent antérieur	17 241.73 €
Résultat de clôture	21 514.16 €

★★★★★

Tarifs 2020/2021

- Vente de l'eau : **0.55 €/m3**
- Forfait annuel : **70.00 €**



BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

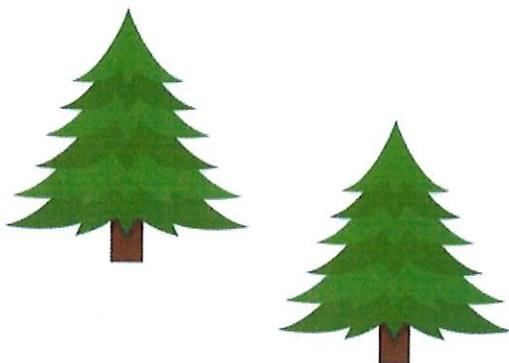
Résultats de fonctionnement 2021

Dépenses	31 427.56 €
Recettes	18 909.21 €
Excédent antérieur	32 489.38 €
Résultat de clôture	19 971.03 €

Résultats d'investissement 2021

Dépenses.....	€
Recettes	7 408.05 €
Excédent antérieur	7 738.22 €
Résultat de clôture	15 146.27 €

ETAT DES SECTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2022



ANGOILAS	107 549.47 €
LES AYMARDS	84 106.06 €
CHASSIGNOL	4 369.88 €
CHATONNIER	124 694.04 €
COUSSAT	70 430.03 €
CRESENSAT	101.02 €
FAYAT	31 932.49 €
GLUFAREIX	2 965.37 €
LA JASSAT	- 5 640.00 €
LAVEIX	- 721.63 €
LA LIGNIÈRE	25 272.26 €
LE MONTELY	28 794.52 €
LA NÉRIE	95.54 €
RIBIÉRAS	59 320.88 €
TEISSONNIÈRES	25 310.10 €
TRABATERGUE	22 737.44 €
VERNEUGHEOL	12 453.21 €

COMMISSION DES FORÊTS

Depuis l'annulation du SMGF, les forêts sont gérées sous la responsabilité du conseil municipal au sein duquel a été mis en place une « commission des forêts ».

Par contre, certains villages ne sont pas représentés.

Il est tout à fait envisageable d'étendre cette commission aux représentants de ces hameaux qui s'intéressent à la vie de la forêt.

Merci de vous rapprocher du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL

Résultats de fonctionnement 2021

Dépenses	280 882.73 €
Recettes	386 197.73 €
Excédent antérieur	442 452.85 €
Résultat de clôture	547 767.85 €

Résultats d'investissement 2021

Dépenses	191 659.42 €
Recettes	123 419.24 €
Excédent antérieur	6 836.02 €
Résultat de clôture	-61 404.16 €

Résultat de l'exercice 2021 : 486 363.69 €

TAXES LOCALES

• Taxes foncières pour bâti

Taux : 31.24
Produit fiscal attendu : 57 856 euros

• Taxes foncières pour non bâti

Taux : 94.30
Produit fiscal attendu : 42 246 euros

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

Le matériel informatique de la mairie a été remplacé.

➤ Construction d'un garage pour les mini bus

Travaux réalisés (TTC) :

- Maçonnerie : 20 802,00 €
- Terrassement : 10 218,60 €
- Charpente, couverture, bardage : 21 501,95 €
- Menuiseries extérieures : 9 820,80 €

Soit un total de : 62 343,35 € TTC

Subventions reçues :

- Conseil départemental : 12 367 €
- BONUS RELANCE 2020/2021 Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
- DETR État : 12 140 €

Soit un total de : 39 507 €



PROJETS 2022

➤ **Entretien des voiries (2021)**

Les travaux concernent les voiries suivantes :

- Route du Souchal (Chez Furgala, Chez Giraudon)
- Route de la Jassat
- Village de Ribiéras
- Chemin des Collanges

Montant des travaux : 156 013,20 € TTC

Subventions demandées :

- FIC Conseil départemental : 40 963 €
- DETR État : 30 000 €



➤ **Réhabilitation de la maison de Cressensat**

Montant des travaux : 152 526 € TTC

Subventions demandées :

- DETR État : 41 598 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 69 330 €
- CEE : 2 790 à 3 720 €

➤ **Réalisation d'un plan d'adressage**

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune. Il s'agira de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics, ...) quel que soit leur état d'occupation.

L'adressage permet à de nombreux organismes remplissant des missions de service public de faciliter leurs missions comme l'acheminement des courriers et des colis, l'aide à domicile, mais également les interventions de secours.

Le service de la Poste nous aide à préparer le dossier.

Montant des travaux : 8 674 € TTC

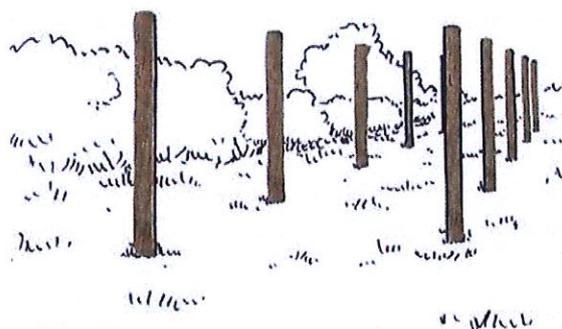
Subventions demandées :

- DETR État : 2 169 €

➤ **Création d'un parcours de santé**

Le parcours de santé permet aux habitants de s'entretenir à moindre coût avec des exercices variés d'échauffement, de cardio, d'étirement et d'équilibre.

Il prévoit 10 modules (slalom, échelle double, poutre d'équilibre, pas de géant, barres parallèles, saute-moutons, abdominaux, barres fixes, tractions et étirement des jambes).



Accessible à tous, il sera installé près du Bourg sur le chemin de Verneugheol à Angoilas, sur celui de la forêt de Verneugheol et des Chanoines.

La Commune envisage d'installer des tables de pique-nique sur la proximité du parcours afin qu'il soit non seulement fonctionnel mais aussi convivial.

Montant des travaux : 12 720 € TTC

Subventions demandées :

- DETR État : 3 816 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 360 €

ÉCOLE PRIMAIRE

Pour l'année scolaire 2021/2022, le **RPI Herment - Verneugheol** compte **47 élèves** :
25 élèves à Herment et 22 élèves à Verneugheol.

Lise Tissandier, directrice de l'école de **Verneugheol**, assure les cours aux **22 élèves** répartis sur trois niveaux : 9 CE2, 6 CM1, 7 CM2.

Les élèves ont des cours de musique donnés par un professeur.

➤ Projets, sorties scolaires :

- Une journée course d'orientation est prévue au mois d'avril.

• Séances de piscine :

Les enfants de la GS au CM2 se rendront cette année à la piscine de La Bourboule, à raison de 2 séances hebdomadaires, les lundis et jeudis après-midi du mois de mai.

- Visites diverses (musée mobile d'art moderne,...)



- ✎ **Garderie** : Elle est gratuite pour tous les enfants du RPI. Elle se trouve dans les locaux de l'école d'Herment.
Horaires : 8h à 8h50 / 16h30 à 19h.

- ✎ **Transport scolaire** : Les frais de transport scolaire pour les enfants du primaire habitant Verneugheol sont remboursés par la Mairie.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : VERNEUGHEOL
 appartient à : MAIRIE DE VERNEUGHEOL
 est exploité par : MAIRIE DE VERNEUGHEOL

2020

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	5	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
---	----------------	-------	-----------------	------	---------	------

NITRATES	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	5	14,00	15,02	15,60

ARSENIC	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	1	0,00	0,00	0,00

PESTICIDES	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité	µg/L	1	0,000	0,000	0,000

DURETE	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	2	3,58	3,59	3,60

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2020. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



LA GESTION DES DÉCHETS





LES DÉCHETS MÉNAGERS À VERNEUGHEOL

Depuis le 1er mai, une seule et même consigne de tri :

100 % des emballages et des papiers vont dans le bac jaune !

L'objectif de cette évolution ?

Trier mieux et donc recycler plus, pour atteindre 55 % de déchets recyclés et réemployés en 2025, puis 65 % en 2035.

Enfin, elle vise à **réduire les erreurs de tri.**

Ces erreurs représentent entre 20 et 25 % des déchets entrant en centre de tri et coûtent cher à la collectivité et donc au contribuable : environ 1,5 M € / an.



J'adopte les bonnes pratiques pour réduire mes déchets ménagers :

- Je trie tous mes emballages ; papiers, cartons, briques alimentaires, tous mes emballages plastiques (dentifrice, shampoing, gel douche, bouteilles, yaourt, barquette...), bidons de sirop, canettes, boîtes de conserves bien vidées, **dans le bac jaune.**

- Je trie mes bouteilles, pots, bocaux sans les bouchons **dans la colonne verre** situé vers la mairie et point d'apport volontaire.

- Je composte mes déchets (épluchures fruits et légumes, restes alimentaires végétales...) dans un **composteur.**

Un doute, une question, je n'hésite pas à téléphoner au 04 73 21 88 46. Commandez un composteur sur www.valtom63.fr.

En 2024, d'après la loi de transition pour la croissance verte, les biodéchets seront refusés dans les ordures ménagères.



- Afin d'éviter les nuisances, je jette mes **ordures ménagères** dans un sac hermétique bien fermé.

Les gros cartons sont à déposer à la déchetterie afin de suivre une filière directe de recyclage. Leurs présences dans les bacs jaunes occasionnent des pannes dans le compacteur engendrant des coûts supplémentaires.

➤ **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022 (REOM)**

Suite à l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021, les élus se sont vus dans l'obligation de voter l'augmentation de la base de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022 de 1,5 % soit 81,40 € (80,20 € en 2021) ; afin de faire face aux augmentations de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) prévue par la loi de Finance 2019 et l'augmentation du carburant représentant 74 000 €.

	2020	2021	2022
TGAP sur le stockage	42 €/T	54 €/T	58 €/T
TGAP sur la valorisation énergétique	3 €/T	8 €/T	11 €/T

La TGAP est répercutée sur le coût du traitement des ordures ménagères, des refus de tri, des encombrants. C'est pour cela que le syndicat demande aux particuliers, aux professionnels un effort à faire au quotidien sur la gestion de ses déchets : respect des consignes de tri, pratique du compostage. Il faut diminuer le poids de notre poubelle pour limiter les augmentations sur la facture.

Ces augmentations (74 000 €) ne sont pas répercutées dans la totalité sur l'utilisateur, le SMCTOM en prend 40 000 € en charge.

Pour tous renseignements, contactez :

SMCTOM de la Haute Dordogne

4 route de Tulle – 63760 BOURG LASTIC

Tél. 04 73 21 88 46 - Mail : smctom.hautedordogne@wanadoo.fr

Extrait du communiqué de presse du SMCTOM de la Haute Dordogne

CALENDRIER DE COLLECTE 2022 VERNEUGHEOL

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 S Jour de l'An	1 M Ella	1 M Aubin	1 V Hugues	1 D Fête du Travail	1 M Justin
2 D Epiphanie	2 M Présentation	2 M Charles le B.	2 S Sandrine	2 L Boris	2 L Blandine
3 L Geneviève	3 J Blaise	3 J Guenolé	3 D Richard	3 V Phil., Jacq.	3 V Kévin
4 M Odilon	4 V Véronique	4 V Casimir	4 L Isidore	4 M Sylvain	4 S Clotilde
5 M Edouard	5 S Agathe	5 S Olive	5 M Irène	5 J Judith	5 D Pentecôte
6 J Mélatine	6 D Gaston	6 D Colette	6 M Marcellin	6 V Prudence	6 L Lundi de pentecôte
7 V Raymond	7 L Eugénie	7 L Félicité	7 J J.-B. de la S.	7 S Gisèle	7 M Gilbert
8 S Lucien	8 M Jacqueline	8 M Jean de Dieu	8 V Julie	8 D Victoire 1945	8 M Medard
9 D Alix	9 M Apolline	9 M Françoise	9 S Gautier	9 L Pacôme	9 J Diane
10 L Guillaume	10 J Arnaud	10 J Vivien	10 D Fulbert	10 M Solange	10 V Landry
11 M Pauline	11 V N.-D. Lourdes	11 V Rosine	11 L Stanislas	11 M Estelle	11 S Barnabé
12 M Tatiana	12 S Félix	12 S Justine	12 M Jules	12 J Achille	12 D Guy
13 J Yvette	13 D Béatrice	13 D Rodrigue	13 M Ida	13 V Rolande	13 L Antoine de P.
14 V Nina	14 L Valentin	14 L Mathilde	14 J Maxime	14 S Mathias	14 M Elisée
15 S Rémi	15 M Claude	15 M Louise	15 V Paternie	15 D Denise	15 M Germaine
16 D Marcel	16 M Julienne	16 M Bénédicte	16 S Benoît-Joseph	16 L Honoré	16 J J.F Régis
17 L Roseline	17 J Alexis	17 J Patrice	17 D Pâques	17 M Pascal	17 V Hervé
18 M Prisca	18 V Bernadette	18 V Cyrille	18 L Lundi de Pâques	18 M Eric	18 S Léonce
19 M Marius	19 S Gabin	19 S Joseph	19 M Emma	19 J Yves	19 D Romuald
20 J Sébastien	20 D Aimée	20 D Printemps	20 M Odette	20 V Bernardin	20 L Silvère
21 V Agnès	21 L P. Damien	21 L Clémence	21 J Anselme	21 S Constantin	21 M Rodolphe
22 S Vincent	22 M Isabelle	22 M Léa	22 V Alexandre	22 D Emilie	22 M Alban
23 D Barnard	23 M Lazare	23 M Victorien	23 V Georges	23 L Didier	23 J Audrey
24 L Fr. de Sales	24 J Modeste	24 J Cath. de Suède	24 D Fidèle	24 M Donatien	24 V Jean-Baptiste
25 M Conv. S. Paul	25 V Roméo	25 V Annonciation	25 L Marc	25 M Sophie	25 S Prosper
26 M Paule	26 S Nestor	26 S Larissa	26 M Aïda	26 J Ascension	26 D Anthelme
27 J Angèle	27 D Honorine	27 D Habib	27 M Zita	27 V Augustin	27 L Fernand
28 V Th. d'Aquin	28 L Romain	28 L Gontran	28 J Jour du Souv.	28 S Germain	28 M Irénée
29 S Gildas	29 M Martine	29 M Gwladys	29 V Cath. de St.	29 D Aymar	29 M Pierre-Paul
30 D Martine	30 M Amédée	30 M Amédée	30 S Robert	30 L Ferdinand	30 J Martial
31 L Marcelle	31 J Benjamin	31 J Benjamin	31 M Visitation	31 M Visitation	

**100% DES PAPIERS
ET DES EMBALLAGES
DANS LE BAC JAUNE**

- Jeter en **VRAC**
- Ne pas imbriquer
- Ne pas laver
- Séparer les différents éléments d'un emballage



**NE VONT PAS
DANS LE BAC JAUNE**

essuie tout, couches, masques et gants, des emballages recyclables fermés dans des sacs en plastiques, des sacs ordures ménagères



- Collecte ordures ménagères
- Collecte tri sélectif
- Vacances scolaires

Les tournées sont susceptibles de changer en cours d'année.

SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE
4 ROUTE DE TULLE, 63760 BOURG-LASTIC • 04 73 21 88 46



Pour réduire ses déchets, le SMCTOM de la Haute Dordogne propose à la vente des composteurs pour ses usagers !



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La réduction des déchets

- 30% des ordures ménagères sont compostables
- L'obligation du tri à la source des biodéchets sera obligatoire en 2024
- Agir pour limiter la hausse des coûts de collecte et traitement.

Un accompagnement du SMCTOM

- Prise en charge d'une part importante du cout du composteur
- Animation grand public
- Formation au compostage et au jardinage au naturel
- Projets de compostage partagé

Une action écologique

- Production d'un engrais gratuit
- Rétablir le circuit de la matière organique
- Diminution du nombre de camions sur les routes

1 AERATEUR A COMPOST OFFERT pour les 30 PREMIERES COMMANDES !!

Composteurs en bois traité autoclave.
300L : 33€ 20 600L: 39€ 20
Commande obligatoire par retour de coupon ou sur www.valtom63.fr
Renseignements au 04 73 21 88 46

Les dates et lieux de retraits sont prévues pour être adaptées au plus grand nombre: réparties sur le territoire et sur l'ensemble des jours de la semaine.

Prochaines distributions :
18 mars 2022 et 1 avril Isdnd St Sauves
6 avril déchetterie de Rochefort Montagne



RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR

BON DE RÉSERVATION (DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES)

Nom :
Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Commune : Code postal :
Téléphone :
E-mail :

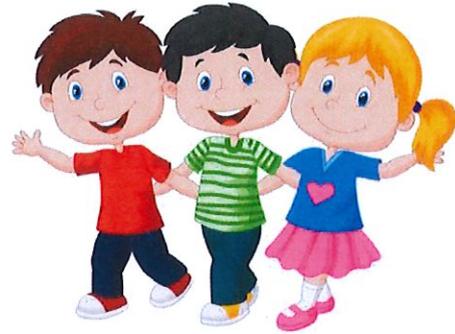
A RETOURNER AVANT LE 30/11/2022 À L'ADRESSE :
SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE
4 ROUTE DE TUILLE
63760 BOURG-LASTIC
OÙ PARMAIL :
E smctom.hautedordogne@wanadoo.fr
CONTACT :
☎ 04 73 21 88 46

Je souhaite acquérir 1 composteur :
Limité à 1/foyer/an dans la limite des stocks disponibles.
Le bioseau est fourni à l'achat d'un composteur.
Composteurs bois fabriqués par une entreprise Adaptée
Composteurs plastiques en plastique 100% recyclé

PETIT MODÈLE
33,2€
300 L.
 En bois

GRAND MODÈLE
39,2€
600 L.
 En bois

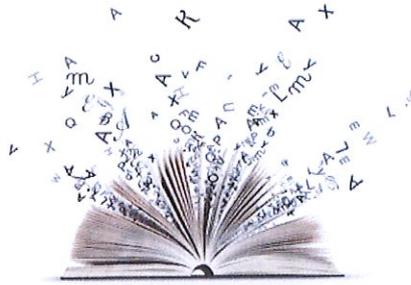
TARIFS GARANTIS JUSQU'AU 31/12/2022.
Les composteurs ne sont pas livrés à domicile.
Le SMCTOM vous contactera par mail ou par téléphone pour vous proposer une date de distribution.
Pour toute question relative à votre commande de composteur, merci de contacter votre collectivité au : 04.73.21.88.46
Règlement à réception de la facture, qui vous sera adressée par le Trésor Public après le retrait de votre composteur.
!! Si votre adresse mail est précisée, ces informations vous seront **UNIQUEMENT** communiquées par mail.
Seuls les bons de commande dûment remplis seront pris en compte.
 www.valtom63.fr



comité des fêtes de Verneugheol

LES ASSOCIATIONS





BIBLIOTHÈQUE

DÉPÔT DE VERNEUGHEOL

Bonjour à tous, amis lecteurs ou non,

Encore une année difficile pour tout le monde et une épidémie qui traîne en longueur sans dire si elle finira un jour. Heureusement pour ceux qui aiment lire, la petite bibliothèque de Verneugheol tient bon.

La commune nous a installé un meuble bibliothèque au rez de chaussée de la mairie : plus besoin de monter à l'étage. Tous les documents sont à portée de main et de vue. La communauté de communes, via la responsable du réseau, nous a procuré un ordinateur pour effectuer les transactions de prêts et de retours des livres. Les navettes nous permettent de changer plus souvent de stock. Tout est fait pour que tout le monde s'y retrouve et puisse avoir l'ouvrage souhaité : livres, revues.....

Avec un livre, il n'y a pas de limite pour l'imaginaire, l'évasion, la connaissance. A chacun de trouver ce qui plaît, qui fait voyager, qui émeut, qui distrait. A vous de venir chercher ce livre là que vous allez dévorer.

Si l'ouvrage manque, grâce au réseau de la com. com. et de la bibliothèque départementale, on peut l'avoir. Et si vous ne pouvez vous déplacer, il est possible d'amener à domicile, une caisse de livres à choisir.

Pour que ce service, qui est gratuit, perdure, venez nombreux.

A bientôt

Christiane





CLUB DES VERGNES

Après une année 2020 où nous avons pu assurer notre loto, notre assemblée générale et un après-midi gratuit avec Icoranda accompagné de crêpes et d'un diaporama de nos activités, 2021 semble être une année de transition.

Nous avons conviés nos adhérents à un repas gratuit au restaurant en juillet. Nous proposons des jeux de cartes depuis cet automne.

Un repas a eu lieu le 27 novembre chez Patard à Giat.

Le bureau travaille actuellement sur le programme d'activités 2022 en lien avec toutes les associations du secteur afin d'harmoniser au mieux les propositions (thés dansants, voyages, spectacles...).

Rappelons que l'adhésion au club ne nécessite pas d'être résident à Verneugheol, de même pour nos activités qui sont ouvertes à tou(te)s.

L'AMICALE DE VERNEUGHEOL

Nous n'avons pas pu organiser de manifestation durant cette année 2021. Pour l'année 2022, nous espérons pouvoir reprendre des activités comme des veillées à thèmes, des sorties, des randonnées, et bien d'autres choses.

Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Stéphanie Devedeux et son équipe



CLUB D'ASTRONOMIE LES PLÉIADES

Activités 2021

-Intervention au Centre de Loisirs à Bourg-Lastic auprès des enfants le 08/02.

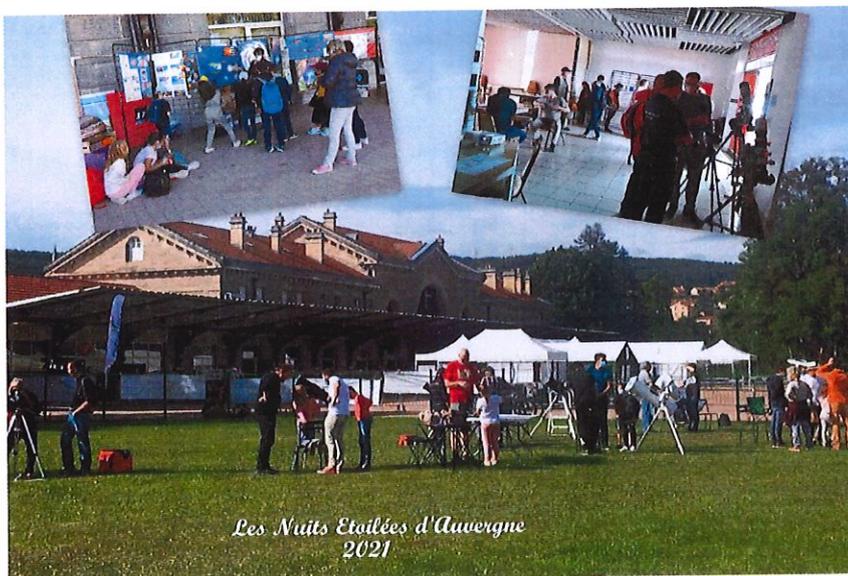
-Aucune des activités prévues comme Les Nuits des Étoiles n'ont pu avoir lieu à Verneugheol pour cause de crise sanitaire.

-Observation au Geoffreix à Mérinchal le 11/08.

-Intervention du club pour la fête de l'Étang de Chaux à Perrat La Nonière le 14/08.

-Participation du club aux Nuits Étoilées d'Auvergne à Châtel-Guyon les 30 septembre, 1er & 2 octobre.

Espérons un mieux pour 2022





comité des fêtes de Verneugheol

COMITÉ DES FÊTES

Le comité compte une vingtaine d'adhérents dont un nouveau bureau a été élu au mois d'août :

Présidente : Camille LEGOUEIX

Vices présidents : Loïc SOUCHAL, Thomas DEVEDEUX

Trésorier : Nicolas MICHON

Vice trésorier : Guillaume BOYER

Secrétaires : Émilie BALAGE, Marine ROUVES

Comme chaque année, il était chargé d'organiser la fête patronale, avec le concours d'autres associations communales. Malheureusement en 2021, elle n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire mais en cette nouvelle année, nous sommes plus motivés que jamais !!! Nous avons quand même pu réaliser un concours de belote au mois d'octobre comptant une quarantaine d'équipes. Un bal était également prévu en décembre mais il a du être annulé.



Nous espérons pouvoir organiser celui de mars 2022.

Toutes personnes souhaitant nous rejoindre sont les bienvenues ; il suffit de prendre contact avec un des membres !

Nous remercions particulièrement la municipalité qui permet à la fête patronale de rester à la portée de tous puisque la plupart des animations sont gratuites.

Après une année 2021 qui ne nous a permis de réaliser qu'un seul événement au vue de la pandémie, nous espérons que 2022 nous permettra de nous retrouver plus souvent !



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves du RPI Herment-Verneugheol a pour vocation d'organiser des événements (loto, belote, tombola, bourse aux jouets...) afin de récolter des fonds.

Tout l'argent récolté est redistribué équitablement entre chaque classe du RPI. Cela permet d'améliorer le quotidien des enfants par l'achat de matériel ou bien encore à payer le transport lors de sorties scolaires.

Tous les parents d'enfants scolarisés sont automatiquement membres sans frais d'adhésion et sont invités à participer à l'organisation des manifestations.

Toutes les nouvelles idées sont également les bienvenues.

Vous pouvez nous joindre sur **FACEBOOK** : association des parents d'élèves Herment Verneugheol !

AÉROCLUB « LES AILES VERNEUGHEOLOISES »

Le club ULM fonctionne toujours malgré les apparences.

Malheureusement le 23 juillet 2021, nous avons perdu un de nos membres en la personne de Jean François Carrazé qui était très actif. Sa disparition brutale a été très dure et a perturbé l'activité du club.

Pour 2022, nous préparons la reprise des vols aux environs de mars ou avril selon la météo et les conditions sanitaires.

Tarifs toujours inchangés.

Baptême : 50 euros

Heure de vol : 80 euros

SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA FRATERNELLE »

Le bureau de la société n'a pas changé :

Président : MICHON Christian

Vices-présidents : BERAUD Georges

LEGOUEIX Jean-Baptiste

Secrétaire : JARLETON Jean-Paul

Trésorière : LEGOUEIX Mireille

Contrairement à beaucoup d'associations, la société de chasse n'a pas souffert des effets secondaires de cette pandémie et les chasseurs ont pu continuer à se livrer à leur loisir favori.

Cette année, si les conditions sanitaires le permettent, la société envisage d'organiser un banquet ouvert à tous.



DIVERS



PLANTATIONS ET BONS RAPPORTS DE VOISINAGE

Avant de réaliser des plantations, il convient de bien connaître les distances légales par rapport au fond voisin.

A défaut de règlements ou d'usages locaux, les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être plantés à une distance minimale de :

- 2 m de la ligne séparative des parcelles lorsque leur hauteur dépasse 2 m
- 50 cm de cette même ligne lorsque leur hauteur est inférieure ou égale à 2 m (*article 671 du code civil*).

Sur les modalités de calcul, les juges ont clairement défini les règles : la distance est décomptée depuis la ligne séparative des terrains jusqu'à l'axe médian des troncs d'arbres.

S'agissant du calcul de leur hauteur, il convient de mesurer la distance séparant leur pied de leur sommet, indépendamment de la dénivellation existante entre les deux propriétés (*Cour de Cassation 1er oct. 2013*). Ainsi, peu importe que les terrains ne soient pas au même niveau.

En cas de dépassement ou non-respect des règles, il peut être exigé que les arbres soient arrachés ou réduits à la hauteur de 2 mètres sans avoir à justifier d'un préjudice particulier.

Cependant, cette action ne peut pas être intentée, notamment en cas de prescription trentenaire. Ainsi, **au terme de 30 ans**, aucune action en suppression n'est possible même si les végétaux litigieux ont été plantés à moins de 50 cm de la limite séparative, le point de départ de la prescription de 30 ans étant constitué par la date de la plantation.

Si les végétaux ont été installés à bonne distance mais que leur taille excède celle autorisée, la prescription est décomptée à partir de la date à laquelle l'arbre a dépassé la hauteur maximale autorisée.

Si en raison du respect des 2 mètres, la hauteur des végétaux n'est pas limitée ou si la prescription trentenaire est acquise, il est également possible de dénoncer des troubles anormaux de voisinage permettant de sanctionner, au cas par cas, les inconvénients générés par une ampleur excessive des plantations.

N'hésitez pas à solliciter l'ADIL sur ces questions et bien d'autres ! Empiètements de branches, égout des toits, création de vues irrégulières...

Pour obtenir des réponses neutres, gratuites et objectives, contactez les conseillers juridiques et techniques de l'ADIL 63 pour faire le point.

Pour en savoir plus :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 (excepté le lundi matin)

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FD

Tél. 04 73 42 30 75 - contact@adil63.org

www.adil63.org

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

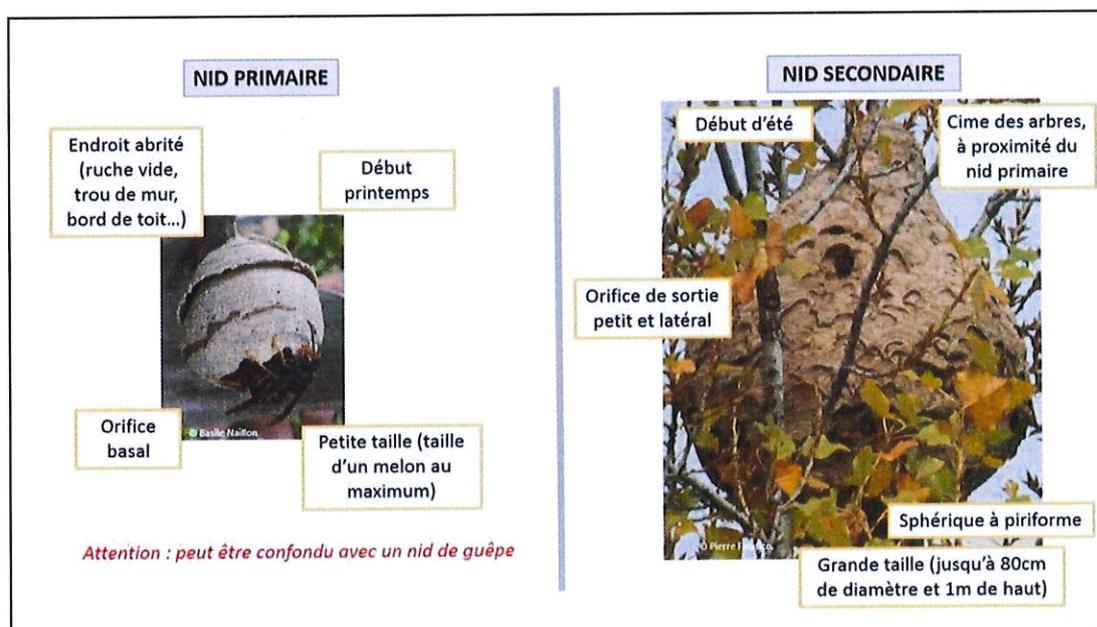
2021 : Des indicateurs à la hausse

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019). Malgré un hiver plus rigoureux et des gelées tardives, ce printemps 2021 enregistre déjà un nombre de nids primaires équivalent à la même période en 2020 !

Sans préjuger de l'évolution attendue sur l'été-automne prochain, cela nous incite à la plus grande vigilance ...

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

LE FRELON ASIATIQUE



SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

Sur le site www.frelonsasiatiques.fr
afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

afin de connaître les démarches

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

**Pour lutter contre le frelon asiatique,
apprenez à le reconnaître et
SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - *Vespa Crabro*



Tête rousse
et visage jaune

Thorax noir
et roux

Abdomen jaune
avec des dessins
noirs

Pattes rouges

Frelon asiatique - *Vespa Velutina*



Tête noire
et visage orangé

Thorax noir

Abdomen noir
avec une large
bande orangée

Extrémité des
pattes jaune

Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

CLIC "Senior Montagne"

Maison des Services de Santé – 107, route du Puy de Dôme - 63820 LAQUEUILLE

☎ 04 73 65 20 89

Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr

Site internet: www.clicseniormontagne.fr

VOUS ou un de VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS, LE CLIC VOUS CONCERNE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la CARSAT et l'ARS.

Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des conférences et des ateliers (activités physiques, réunion d'information sur différents thèmes, bilan de santé).

Pour tous renseignements, contacter le CLIC au 04 73 65 20 89.



